DOSSIERS CARTES GRISES :
CHANGEMENT D'ADRESSE
DUPLICATA
CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE

CHANGEMENT D'ADRESSE : TARIF : - GRATUIT (S.I.V.)
- 2,50 € (ANCIEN SYSTEME)

- Chèque libellé à l'ordre du Régisseur des Recettes – Préfecture 34
- Carte grise : . si ancien système, joindre la carte grise originale,
  . si nouveau système (S.I.V.), joindre la photocopie de la carte grise,
- Demande de certificat d'immatriculation (signature obligatoire)
- Photocopie Pièce d'identité en cours de validité,
- Photocopie du justificatif de domicile (ATTENTION : si hébergé, dossier complet),
- Photocopie du rapport de contrôle technique, si véhicule + de 4 ans (en cours de validité).

==========

DUPLICATA : TARIF : (exemple pour voiture particulière / si moto, voir fiche tarif) :
- 0,50 € (S.I.V.)
- 6,50 € (ANCIEN SYSTEME)

- Chèque libellé à l'ordre du régisseur des Recettes – Préfecture 34,
- Demande de certificat d'immatriculation (signature obligatoire)
- Déclaration de perte ou de vol (cachet du Commissariat pour VOL)
- Photocopie Pièce d'identité en cours de validité,
- Photocopie du justificatif de domicile (ATTENTION, si hébergé, dossier complet),
- Photocopie du rapport du contrôle technique (en cours de validité)

==========

CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE TARIF : (VOIR FICHE TARIF)

- Chèque libellé à l'ordre de Monsieur Le Régisseur des Recettes – Préfecture 34,
- Carte grise barrée, datée, signée par le ou les titulaire(s) de la carte grise,
- Demande de certificat d'immatriculation (signature obligatoire),
- Certificat de cession (original),
- Photocopie pièce d'identité en cours de validité,
- Photocopie du justificatif de Domicile (ATTENTION : si hébergé, dossier complet),
- Photocopie du rapport du contrôle technique datant de – de 6 mois,

ATTENTION : POUR LES PERSONNES HEBERGEES, NE PAS OUBLIER DE JOINDRE :

- Document fourni par l'hébergeant attestant sur l'honneur la résidence du demandeur à son domicile
- Photocopie pièce d'identité du demandeur,
- Photocopie pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeant (photocopies),
- Photocopie document officiel montrant la réalité de la résidence du demandeur au domicile de l'hébergeant (feuille d'imposition, attestation de sécurité sociale, titre d'allocations familiales, document de l'ANPE, facture portable, RIB, assurance voiture, etc.)

DANS TOUS LES CAS :

S'il s'agit d'une entreprise ou société : Kbis (- 2 ans) + Pièce d'identité du gérant